

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230912_14**

**TRAVAUX SIEGE À THEVRAY (LE BOCAGE)
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Date du Conseil Municipal :	12 septembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	57
Date de convocation :	5 septembre 2023	Nombre de présents :	32
		Nombre de représentés par pouvoir :	3
		Nombre de votants :	35
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BLERIOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PEREIRA Héroïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BURDET Blandine, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Que des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sont nécessaires à Thevray (Le Bocage) afin d'éviter une chute de tension ;
- Que la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière ;
- Que la contribution financière s'élève à :
 - o en section d'investissement : 8 225,00 €
 - o en section de fonctionnement : 19 167,00 €

Décide : à l'unanimité (35 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'adopter le programme d'investissement mentionné ci-dessus, sous réserve de l'obtention par le pétitionnaire d'une autorisation d'urbanisme favorable et de la réalisation de l'extension du réseau électrique sur une distance de 185m, à la charge du demandeur ;
- D'inscrire les sommes au budget de l'exercice ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.